PLUi DU BERNAVILLOIS

Agenville
Autheux
Béalcourt
Beaumetz
Bernâtre
Bernaville
Berneuil
Boisbergues
Bonneville
Candas
Conteville
Domesmont
Domléger-Longvillers
Epécamps
Fienvillers
Frohen-sur-Authie
Gorges
Heuzecourt
Hiermont
Maizicourt
Le Meillard
Mézerolles
Montigny-les-Jongleurs
Fieffes-Montrelet
Prouville
Saint-Acheul

RAPPORT DE PRÉSENTATION

2 LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.3 Le diagnostic urbain et paysager

Communauté de Communes du Bernavillois

SOMMAIRE

2 LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL 3
2.3 LE DIAGNOSTIC URBAIN ET PAYSAGER 3
2.3.1 Morphologie urbaine 3
2.3.1.1 La structure des villages 3
2.3.1.2 Les paysages bâtis 4
2.3.1.3 L'ouverture des villages sur l'environnement paysager 8
2.3.2 Patrimoine 10
2.3.2.1 Le patrimoine remarqué 10
2.3.2.2 Le patrimoine local / vernaculaire 13
2.3.2.3 Les sites patrimoniaux 22
2.3.3 Paysages 28
2.3.3.1 Le socle physique 28
2.3.3.2 Le couvert végétal 30
2.3.3.3 La trame viaire 32
2.3.3.4 La répartition de l'habitat 33
2.3.3.5 Les formes urbaines 35
2.3.3.6 Les unités paysagères 37

2 LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.3 LE DIAGNOSTIC URBAIN ET PAYSAGER

2.3.1 Morphologie urbaine

Aborder la question de la morphologie urbaine, c'est s'intéresser aux éléments qui composent les tissus urbains (le bâti, le parcellaire, la rue, les espaces publics...).
Qu'il s'agisse d'une seule parcelle ou de l'organisation du village dans son ensemble, les caractéristiques des tissus urbains répondent à des logiques d'aménagement intégrant de nombreux critères (environnementaux, socio-culturels, historiques, économiques) autant que les besoins et usages des habitants.
Ces logiques d'aménagement trouvent une traduction spatiale et formelle qui constitue le paysage urbain des villages, et contribuent à la définition de l'identité collective. L'analyse de l'occupation foncière du village n'est plus alors une fin en soi : elle nous permet de décrypter les valeurs que véhiculent et retranscrivent les gens dans l'organisation de leur habitat.

2.3.1.1 La structure des villages

Un village s'organise d'abord autour de ses espaces publics. Lieux communs d'appropriation collective, ils servent de desserte (voies), de stationnement ou de dégagement (autour d'un monument, d'un équipement...), et affirment ainsi une centralité.

2.3.1.1.1 Des villages polarisés autour des places

Les places constituent les espaces publics les plus importants des villages du Bernavillois. Elles correspondent la plupart du temps aux anciens emplacements des mares, équipements collectifs permettant de ménager un point d'eau permanent dans toutes les communes du plateau et des versants.
Dilatation de la voirie plus que place monumentale, la forme urbaine témoigne encore de l'importance qu'avaient ces mares dans la vie et l'organisation des villages, le bâti étant disposé de manière resserrée et concentrique à partir de ce foyer originel.
Les mares ayant été comblées, ces places ouvertes constituent encore les centralités dans le tissu urbain, s'égrainant au fil des rues (exemple devant l'ancienne mairie de Montrelet ou à Maizicourt) ou au niveau des carrefours dans les bourgs les plus importants, comme, par exemple, à Candas.
Si ces places sont bordées d'un équipement public (mairie, école, salle des fêtes…), de l'église ou d'un château, cette centralité s'en trouve soulignée (exemple : Berneuil son église et sa mairie). Espace ouvert au cœur du tissu bâti, la place donne le recul nécessaire pour mettre en scène les édifices environnants. L'image véhiculée par les places joue donc **un rôle essentiel dans la définition de l'identité de la commune**.
Dans le Bernavillois, il est pourtant rare de les voir bénéficier d'un traitement qualitatif à la hauteur de leur statut ou de les voir investies par la population. Elles ont la plupart du temps été transformées en aires de stationnement (à Conteville par exemple) et recouverte d'un stabilisé vieillissant mal. Quelques-unes ont cependant été engazonnées, créant de grandes plages vertes en cœur de bourg (à Hiermont, Agenville ou Candas notamment). L'un comme l'autre, ces traitements uniformes et l'absence globale de structure (végétale

notamment) sont souvent révélateurs d'aménagements effectués par défaut d'un projet à la hauteur de l'importance jouée par les places dans les villages

2.3.1.1.2 Un réseau viaire bordé de nombreux usoirs

Même s'il s'agit avant tout d'un espace de circulation, les rues sont à l'usage de tous et relèvent à ce titre de l'espace public. **Vecteurs de lien social**, les trottoirs et accotements permettent plus particulièrement de générer des rencontres et des échanges, tout en aménageant un seuil au-devant des propriétés riveraines qui conditionne **l'articulation entre espace public et espace privé**.
Dans le cas singulier du Bernavillois, on trouve un linéaire très important d'accotements tellement larges (entre 3 et 15 mètres) qu'ils constituent quasiment **des espaces publics linéaires**. Ces bandes situées sur le domaine public entre la chaussée et le front bâti riverain sont appelés **usoirs**, et servaient autrefois pour le stockage du bois ou d'un tombereau au-devant des habitations du bourg dans de nombreuses communes de la Somme. Mais particulièrement nombreux et bien préservés, **ils constituent aujourd'hui un motif urbain identitaire des communes du Bernavillois.**
Généralement aujourd'hui enherbés, ils soulignent le bâti ou les parcelles riveraines d'un trait de vert, et restent un élément capital dans **l'expression de la ruralité du territoire**. La restauration exemplaire dont ont pu bénéficier les usoirs de Bernaville témoigne de leur potentiel pour répondre aujourd'hui aux enjeux en terme d'intégration dans un environnement de qualité du stationnement ou des circulations douces.
Cette surface végétale, parfois même plantée d'alignements arborés, constitue néanmoins un espace considérable à entretenir pour les communes au vu des budgets dont elles disposent. Elles peuvent également poser soucis en terme de praticabilité et d'usages piéton conséquent (accès PMR et poussettes).

2.3.1.2 Les paysages bâtis

Bien que relevant de la propriété individuelle, les parcelles qui bordent l'espace public constituent la limite des paysages urbains, et participent ainsi à la définition de l'identité collective des villages.

Les critères d'aménagement de ces parcelles susceptibles d'impacter l'image des villages sont nombreux, et répondent à des logiques d'implantation déterminant aussi bien le fonctionnement à l'intérieur de la parcelle, qu'avec les parcelles voisines ou avec l'espace public.

Deux logiques d'implantation divergentes sont facilement identifiables dans chacune des communes du Bernavillois :
- Un modèle ancien, hérité de l'économie agricole, ayant conditionné le développement du village jusqu'à la révolution industrielle
- Une seconde typologie, qui décline depuis le milieu du XX° le modèle pavillonnaire et qui répond davantage à une économie résidentielle

2.3.1.2.1 Localisation des différentes typologies au sein des enveloppes urbaines

À l'exception de quelques rares fermes isolées et des communes de la vallée de l'Authie où l'habitat est plus diffus, l'habitat traditionnel se concentre dans les bourgs à l'intérieur des courtils.

Au sein de cette ceinture boisée et jardinée, il est plus compact et regroupé dans les villages-rues que dans les villages du plateau (où village aggloméré), où pâtures et vergers viennent s'intégrer dans le tissu urbain. La limite que constitue le courtil établit ainsi une frontière claire entre l'enveloppe urbaine et les terres arables précieuses et à préserver.

La localisation des pavillons répond globalement à une logique d'opportunité foncière et d'accessibilité viaire. Ce phénomène de développement urbain peut néanmoins se manifester de différentes manières, que l'on retrouve réparti équitablement sur l'ensemble du territoire :

- Sans sortir de l'enveloppe urbaine traditionnelle

- Dans les dents creuses du village et entre des parcelles déjà urbanisées depuis longtemps
- En renouvelant le tissu urbain, et en construisant en lieu et place d'un bâtiment traditionnel

- En sortant de l'enveloppe urbaine traditionnelle

- Le long des principaux axes de communication sous forme d'un étalement linéaire qui impacte directement la qualité des entrées de ville
- En empiétant sur l'épaisseur du courtil
- En sortant du courtil sous forme d'opération d'allotissement (opération essentiellement concentrées sur les plus grosses communes du plateau), impactant directement l'intégration visuelle du village dans son environnement paysager

2.3.1.2.2 Encadrement de l'espace public (Recul du bâti et fréquence des ouvertures, traitement des clôtures)

Les zones d'habitat traditionnel se caractérisent par un fort alignement du bâti sur l'espace public. Si les bâtiments peuvent constituer un front continu d'habitations mitoyennes par endroit (notamment au plus près des centres bourg), ce front est la plupart du temps entrecoupé, à intervalles irréguliers, d'ouvertures. Elles ménagent des accès aux bâtiments inscrits plus en retrait ou aux pâtures et jardins situés entre les habitations ou dans le courtil à l'arrière.

Les clôtures sur l'espace public sont rares, et simplement composées d'une haie basse et/ou d'un portail ajouré, et ouvrent sur une cour.

Dans les zones pavillonnaires, le bâti se caractérise par une implantation quasi systématiquement en retrait par rapport au domaine public. Les clôtures, composées d'une haie haute au-devant de laquelle vient souvent s'élever un muret maçonné, constituent donc l'essentiel du cadrage sur l'espace public.

Le faîtage des habitations émerge au-dessus des haies, laissant percevoir les intervalles réguliers les séparant les unes des autres.

2.3.1.2.3 Trame parcellaire (assemblage, taille)

La trame parcellaire villageoise se singularise par un micro-découpage du foncier aux formes irrégulières. L'ensemble des parcelles s'imbrique pour composer un puzzle foncier relativement complexe. La parcelle se caractérise par sa petite, voire très petite dimension, sa forme laniérée et son orientation perpendiculaire par rapport à la rue. La permanence de la trame parcellaire villageoise permet de conserver l'homogénéité et l'organisation linéaire et continue du bâti.
La conquête du terrain libre (c'est-à-dire nu) destiné à être urbanisé a conduit à un bouleversement de la trame parcellaire spécifique au développement du logement individuel pavillonnaire. La division d'anciennes propriétés agricoles a provoqué un découpage parcellaire normé dans la forme, à la géométrie parfaite, s'affranchissant des caractéristiques du site.

2.3.1.2.4 Organisation des parcelles (orientation, répartition et densité du bâti)

Le bâti traditionnel est globalement de «plain-pied», allongé et bas (R+combles), mais orienté aussi bien parallèlement que perpendiculairement à la route. Les implantations perpendiculaires s'effectuent toujours avec pignon sur rue, les bâtiments pouvant alors s'étendre jusqu'à une cinquantaine de mètres dans la profondeur de la parcelle. Les implantations parallèles s'effectuent pour leur part soit alignées sur le domaine public, soit en recul d'une dizaine de mètres minimum, dégageant ainsi une cour entre la rue et l'habitation.
Les pavillons présentent des morphologies hétérogènes et des hauteurs variant entre R+combles et R+1, mais leur emprise au sol diverge peu des standards du rectangle d'or ou du carré long. L'implantation type des pavillons s'effectue parallèlement à la rue, et au milieu de la parcelle.

Le retrait sur la rue n'excède que rarement les 10 mètres, tandis que la distance qui sépare l'habitation des parcelles voisines se situe généralement entre 2 et 4 mètres. A quelques rares exceptions, la maison d'habitation constitue souvent l'unique volume bâti sur la parcelle, isolé au milieu d'un grand terrain clos d'une haie hermétique au voisinage. Cet isolement est parfois renforcé par la construction d'un sous-sol, requérant des mouvements de terrain important et nécessitant une surélévation du bâti.

Le bâti peut également être implanté sur un double rang, un bâtiment venant refermer la cour sur la rue. Organisation bâtie caractéristique de l'Amiénois, les constructions sur un double rang en parallèle de la rue sont nombreuses dans les villages des versants de la Nièvre ou du plateau, mais tendent à disparaitre en se rapprochant de l'Authie. L'état de délabrement global des bâtiments alignés sur la rue (qui correspondaient aux granges, protégeant l'habitation construite sur le rang arrière) souligne l'inadéquation entre cette forme urbaine patrimoniale et les modes de vie contemporains.

Les bâtiments en retrait sont généralement alignés sur les limites de la parcelle, mitoyens d'autres bâtiments orientés perpendiculairement (souvent des dépendances). Ainsi adossés,

ils encadrent la cour et forment une continuité bâtie depuis la rue jusqu'au fond de parcelle. Le bâti compact aligné sur la rue dégage l'arrière de la parcelle pour les jardins et potagers. Malgré la densité bâtie importante, cette compacité du bâti permet à chacune des parcelles de disposer d'un espace ouvert d'un seul tenant qui en optimise l'utilisation.

La localisation des ouvertures des constructions sur l'espace public et les habitations voisines témoigne de l'attention portée dans cet environnement densément peuplé à la gestion des vis-à-vis et à la tranquillité des habitants.
Cette typologie d'aménagement de la parcelle interdit l'essentiel des vis-à-vis et, en se retranchant de l'espace public, préserve la tranquillité des habitations.

Si l'espace entre la rue et l'habitation doit permettre le stationnement sur la parcelle, l'arrière du bâtiment constitue l'essentiel du jardin (d'agrément ou d'alimentation). La multiplication des espaces tampons au-devant et sur les côtés des habitations contribue à la fragmentation de la parcelle et s'avère particulièrement consommatrice de foncier.

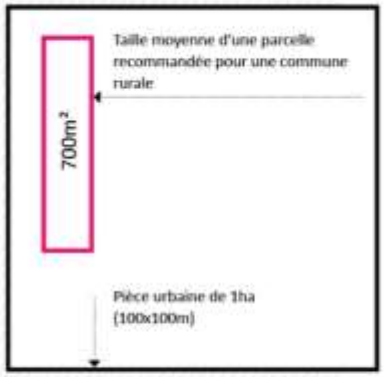

Eléments de mesure et de comparaison

Condos (extrait du cadastre)
Nombre de logements : 12
Surface bâtie : 2100m²

Condos (extrait du cadastre)
Nombre de logements : 9
Surface bâtie : 1000m²

Montigny les Arrigleurs (extrait du cadastre)
Nombre de logements : 10
Surface bâtie : 2600m²

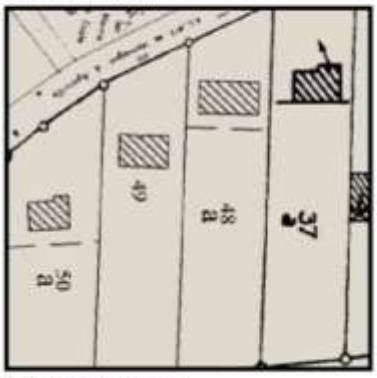
Montigny les Arrigleurs (extrait du cadastre)
Nombre de logements : 5
Surface bâtie : 500m²

2.3.1.2.5 Matériaux et palette végétale

Le torchis est, enduit ou non, le matériau traditionnellement utilisé pour la construction dans le Bernavillois. Résistant peu à l'usure du temps, il se délabre rapidement

sans entretien. Lorsque les murs ne sont pas dans un état de dégradation trop avancé, de nombreux bâtiments (des dépendances essentiellement) sont aujourd'hui bardés de tôle pour préserver la structure bois des intempéries.

Si l'usage de la brique était dans un premier temps limité à l'édification des fondations et soubassement, il s'est ensuite généralisé à l'ensemble du bâtiment. Ce matériau est aujourd'hui très présent dans certains secteurs, notamment au sein des bourgs les plus importants.

Les ouvertures sont également soulignées par des encadrements, constituées parfois seulement de quelques planches de bois dans les murs en torchis, le plus souvent d'un cadre en ourlet plus épais et solide allant jusqu'au linteau de ciment dans les maisons de brique.

De l'usage de ces matériaux découle aujourd'hui une palette allant des beiges aux briques, en passant par les ocres. Le cadre des ouvertures est la plupart du temps rehaussé d'une couleur contrastant avec la dominante de la façade.

L'usage du parpaing de ciment n'est pas seulement limité à l'édification des pavillons. Si son usage est néanmoins généralisé dans ce cas, il est également utilisé pour la réhabilitation des anciennes habitations en torchis. Enduit de crépi, il propose un aspect de surface relativement similaire à celui du torchis.

Des parements de briques sont appliqués sur le soubassement de nombreuses habitations, faisant ainsi référence à la forme architecturale vernaculaire.

Les encadrements des constructions récentes ne bénéficient pas quant à eux de la même qualité de traitement, le pourtour des ouvertures n'est que très rarement souligné.

La masse végétale est peu présente dans l'habitat traditionnel s'ouvrant sur la rue. Se limitant la plupart du temps à une surface engazonnée (à laquelle vient parfois s'ajouter une haie bocagère basse), l'essentiel de cette végétation est reportée dans le courtil à l'arrière des bâtiments, et impacte peu les paysages urbains.

À l'inverse, le végétal est prédominant sur les parcelles occupées par du pavillonnaire. Depuis la haie jusqu'aux arbres, en passant par les arbustes et les plates-bandes fleuries, ces parcelles hébergent une palette d'une grande diversité botanique. La facilité d'entretien et les qualités d'agrément constituant les critères essentiels dans le choix de ces espèces par les habitants, l'essentiel de cette palette végétale est néanmoins composé d'espèces exogènes (des résineux notamment), qui créent une grande hétérogénéité…sans pour autant servir la biodiversité locale.

2.3.1.3 L'ouverture des villages sur l'environnement paysager

La qualité des ouvertures depuis le village vers le grand paysage conditionne une part importante des relations entre les habitants et leur environnement, aussi bien en termes d'usage (De quels accès je dispose pour sortir de l'enveloppe urbaine ? Pour y faire quoi ?),

que de perception (Quel rôle joue le paysage environnant dans la représentation et l'image que je me fais de mon village ?).

2.3.1.3.1 Le courtil

Encore une fois, l'identité du village-bosquet repose sur la présence d'un cordon végétal tout autour du bourg, duquel n'émerge, de loin, que le clocher de l'église. Mais **au-delà de cette fonction d'écran de verdure, ces courtils constituent une interface qui donne du sens à l'articulation entre le village et les terres arables.** L'origine latine (« cortile ») du mot souligne parfaitement la vocation première de jardin qu'avait cette ceinture verte. Si le devenir des pâtures qui y dominent aujourd'hui est incertain, la **demande sociale d'une agriculture de proximité pourra peut-être garantir cette structure urbaine singulière et remarquable**, jardins à mi-chemin entre les villages (lieux de consommation) et les terres arables (parcelles de grandes cultures industrielles).

2.3.1.3.2 Les dents creuses dans l'enveloppe urbaine

Le réseau de haies qui structure les courtils est encore relativement bien préservé. Une position en surplomb ou une ouverture dans ces haies suffit néanmoins à ménager des perspectives au travers des dents creuses pouvant ouvrir loin sur l'horizon. Lorsqu'elles sont axées sur un thalweg, un bois, un coteau, ou quelques éléments structurant du paysage que ce soit, elles constituent alors **des points de vue remarquables, mettant en perspective le grand paysage depuis le cœur du village, et soulignant le lien qui les unit**.
Moins l'enveloppe urbaine est épaisse, et plus ce genre de fenêtre est susceptible d'être préservée. Les villages rues, dont l'implantation est étroitement lié au relief, génère tout particulièrement ce type de points de vue remarquables. **Lorsqu'elles s'ouvrent dans la profondeur d'une place, ces fenêtres sont alors d'une valeur considérable, et véhiculent une image du cadre de vie d'une grande qualité**.

2.3.1.3.3 Les chemins

Si les remembrements successifs ont entrainé la disparition de nombreux chemins ruraux, ils sont encore très nombreux à irriguer les courtils, et constituent **des voies d'accès privilégiées depuis le cœur des tissus urbains jusqu'au grand paysage environnant**. Soulignant la limite entre le courtil et les terres arables, de nombreux « Tours de ville » ont été préservés et constituent un « équipement » de loisir tout à fait en cohérence avec l'identité rurale et la qualité de vie du Bernavillois.
Abandonnés au fil du temps, beaucoup de ces chemins ont été annexés par les agriculteurs qui s'en trouvaient alors seuls usagers (et seuls à les entretenir par ailleurs). Si cette situation peut s'avérer compréhensible, il n'en reste pas moins que de nombreux chemins sont encore cadastrés (même si ils ne sont plus perceptibles ou ouverts in situ), et constituent à ce titre **un fort potentiel d'articulation entre les villages et leur environnement.**
On retrouve fréquemment des calvaires implantés aux carrefours des axes routiers structurants et des chemins de tour de ville. Le calvaire prend alors, au-delà de sa valeur artistique et sacrée, une valeur urbaine. Il fonctionne comme un marqueur supplémentaire de la limite entre le village urbanisé et l'espace agricole.

2.3.2 Patrimoine

2.3.2.1 Le patrimoine remarqué

Le Bernavillois possède un patrimoine reconnu d'intérêt national et bénéficiant d'un dispositif de protection à travers des édifices ou objets inscrits ou classés aux monuments historiques. Au-delà de ce dispositif, il nous semble pertinent d'envisager d'autres éléments qui, s'ils ne disposent pas de statuts législatifs n'en sont pas néanmoins remarquables. A cela, nous avons intégré les circuits de randonnée du Bernavillois car ils participent potentiellement à la découverte de ce patrimoine.

2.3.2.1.1 Un patrimoine classé et inscrit peu développé

La notion de monument historique a conduit à une politique de protection fondée par la monarchie de Juillet. Il s'agit d'une reconnaissance d'intérêt public pour le bâti (édifices, jardins et parcs, réserves archéologiques, etc.) qui concerne plus spécifiquement l'art et l'histoire attachés au monument et constitue une servitude d'utilité publique.

Il existe deux niveaux de protection : l'inscription au titre des monuments historiques, pour le bâti présentant un intérêt à l'échelle régionale, et le classement au titre des monuments historiques à un niveau d'intérêt national.

À ce titre sur le Bernavillois, sont :

Classés

- Eglise Saint Pierre de Fieffes-Montrelet / classement par arrêté du 17 novembre 1921
- Eglise Saint Pierre et son clocher de Berneuil / classement par arrêté du 17 novembre 1921

Inscrits

- Château de Bernâtre (ferme; courtine; site archéologique; tour; basse-cour; élévation) / inscription par arrêté du 2 décembre 1998
- Eglise de l'Assomption de Mons Bealcourt (Chapelle de la Vierge) / inscription par arrêté du 4 mars 1926
- Cloche de l'église de Frohen-le-Grand / classement au titre objet par arrêté du 12 juillet 1912
- Reliquaire de l'église Saint-Fursy à Frohen le Grand / classement au titre objet par arrêté du 20 septembre 1979
- Statue Saint Eloi, chandelier pascal, maître-autel, retable, 5 tableaux dont un panneau peint : L'Annonciation, statue : Saint Nicolas, groupe sculpté : La Charité de saint Martin de l'église Saint Martin de Mézerolles / classement au titre objet par arrêté du 21 janvier 1980

2.3.2.1.2 Un patrimoine remarqué disséminé

Ponctuellement, on retrouve du patrimoine remarquable non classé pour lequel, sur certains éléments, des actions de sauvegarde ont été menées :

- Les jardins de Maizicourt / pré-inventaire des jardins remarquables du ministère de la Culture
- Moulin Fanchon de Candas (restauré par associations et communauté de communes du Bernavillois)
- Jardin et château de Frohen-le-Grand / pré-inventaire des jardins remarquables du ministère de la Culture
- Moulin d'Heuzecourt (racheté et mise en valeur par la communauté de communes du Bernavillois)
- Muches (protégée et ouverte ponctuellement) et chapelle Manâtre à Hiermont (restaurée par la communauté de communes du Bernavillois)
- Eglise de Prouville, Eglise de Fienvillers, Eglise de Candas et ses vitraux modernes, Eglise d'Agenville et ses vitraux modernes
- Eglise de Montrelet, Glacière de l'ancien château à Fieffes-Montrelet
- Chapelle Saint Fursy à Frohen le Grand et Eglise de Frohen le Petit
- Chapelle de Cotenvillers (Bernaville)

2.3.2.1.3 La randonnée comme vecteur de sensibilisation au patrimoine

La Traverse du Ponthieu

Disparue depuis 1998, cette ancienne voie ferrée a été réhabilitée pour permettre à tous les randonneurs de relier Auxi-le-Château à Abbeville en passant par Bernâtre et Conteville , depuis 2001. Ses 23 km permettent de découvrir un patrimoine historique divers : chapelles, églises, châteaux.

Le Patis

Circuit de randonnée de 9 km environ qui part et se termine à Barly en passant par Mézerolles (église St Martin et source des fontaines bleues) et le château de Remaisnil connu pour son style «rococo» typique du XVIII ème siècle.

Le circuit des haies

C'est une initiative menée par trois communes du Bernavillois (Heuzécourt, Montigny-les-Jongleurs, Prouville) afin de préserver ce qui est perçu comme un patrimoine à préserver: les chemins ruraux. Ceux-ci ont bénéficié d'une campagne importante de plantation de haies afin de les valoriser sur un linéaire de plus de 4,5 km. Ces haies composées de troènes, cornouillers, prunelliers, fusains, viornes obier, charmes, églantiers, viornes lantane, aubépines, nerpruns, érables, noisetiers ont été plantées par les agriculteurs, chasseurs et habitants.

Quatre circuits existent aujourd'hui :

- Heuzecourt - Montigny-les-Jongleurs (circuit de randonnée de 5 km, haies plantées ou restaurées sur 2130 m)
- Heuzecourt - le Meillard (circuit de randonnée de 4,3 km, haies plantées ou restaurées sur 780 m)
- Montigny les Jongleurs (circuit de randonnée de 2 km, haies plantées ou restaurées sur 635m)
- Prouville (circuit de randonnée sur 4,2 km, haies plantées sur plusieurs centaines de mètres)

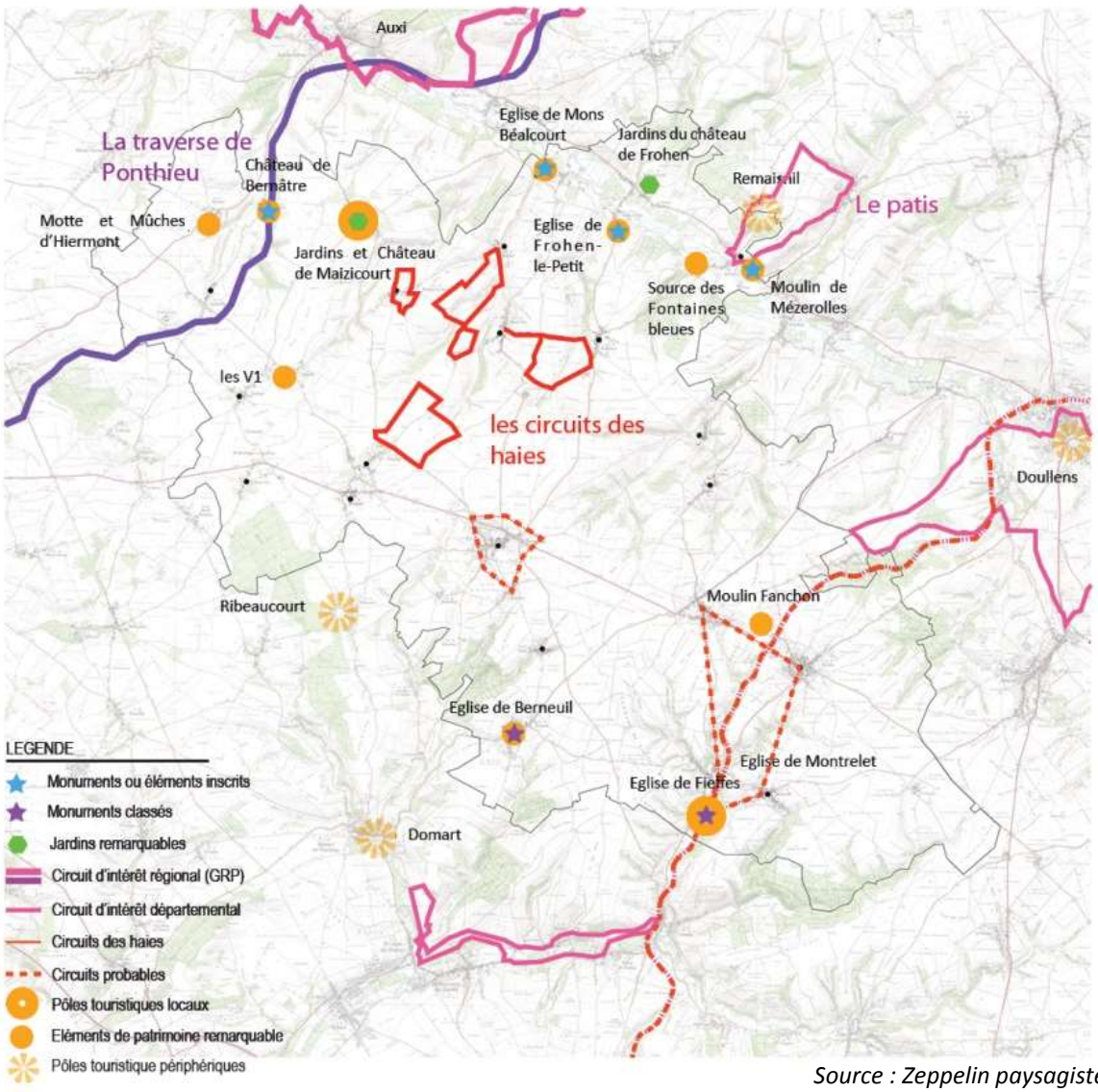

Source : Zeppelin paysagistes

Carte : ***Patrimoine reconnu et remarqué***

2.3.2.2 Le patrimoine local / vernaculaire

Le monde rural dans son ensemble constitue un élément inestimable de notre patrimoine, et **c'est à travers le patrimoine vernaculaire que s'incarne et se perpétue l'identité propre à une région.** En plus de sa valeur esthétique, celui-ci offre un aperçu unique de certains aspects du Bernavillois : les réponses apportées aux conditions de vie locales, qu'il s'agisse des techniques, des savoir-faire ou des modes d'organisation de la vie sociale.

Ce patrimoine vernaculaire compose le quotidien des habitants. Porteur d'identité, il est une partie du visage du Bernavillois. C'est lui que l'on voit et traverse tous les jours sans forcément le remarquer et pourtant s'il disparaît son absence se fait sentir....

Porteur de pratiques et d'usages parfois oubliés il a pourtant encore un sens aujourd'hui. Il est souvent support d'aménagements anciens du territoire et s**'il disparaît c'est un système entier qui est mis en péril**. Cette menace est la conséquence de plusieurs facteurs : le dépeuplement des campagnes, l'homogénéisation économique, culturelle et architecturale du secteur agricole (l'évolution de la production agricole s'accompagnant d'une évolution des outils productifs rend obsolètes certains bâtiments) qui pousse les agriculteurs à faire des choix plus commodes à court terme et l'oubli des habitants pour lesquels ce patrimoine quotidien peut devenir trop familier. Pour ces derniers, la construction est souvent préférée à la rénovation par manque de conscience de l'intérêt des anciens modes de construction avec leurs matériaux, la disposition et les volumes de ce bâti «traditionnel». Dans l'ensemble, cela a pour conséquence une sous-estimation générale.

Ici, nous nous attacherons à décrire un patrimoine local, à la fois architectural/anthropique, végétal et environnemental.

2.3.2.2.1 Le patrimoine architectural

Traditionnellement, «la forme architecturale de base est la **ferme de polyculture constituée de l'habitation, de grange, d'étable, d'écurie ainsi que de quelques dépendances**. Selon la configuration du parcellaire, ces éléments fondamentaux sont soit agencés en forme de cour carrée ouverte sur la rue (parcellaire large) ou alignés bout à bout perpendiculairement à la rue (parcelle étroite). Dans les deux cas, et c'est là le trait commun le plus caractéristique de la majeure partie de cette entité, les constructions principales présentent leur pignon sur la rue.» cf l'Inventaire des paysages de la Somme.

Cette forme de base se retrouvant dans l'intégralité des villages du Bernavillois, se décline et se spécifie en fonction des villages. Sur certaines parcelles des constructions annexes viennent complexifier ou densifier le tissu. Le type le plus caractéristique est composé d'un bâti long et bas avec pignon sur rue, parfois le rythme des constructions sur rue est très régulier et rigoureux. Souvent le corps de ferme vient clôturer sur rue la cour carré. Certaines fermes installées sur les coteaux de l'Authie ou de la Nièvre sont soutenus par d'importants soubassement en brique afin d'adapter le bâti à la pente (et non l'inverse).

«Comme pour l'ensemble de la Picardie de la craie (au sens géographique donc), **la construction en torchis et ossature de bois**, avec soubassement de brique et couverture en panne flamande à forte pente et coyau domine. La finition apportée à ce matériau donne des couleurs et un aspect tout particulier à l'intérieur des villages. Pour les granges, le torchis est souvent laissé brut, donnant une dominante de couleurs terreuses très chaudes.

En ce qui concerne l'habitat, le torchis est recouvert de badigeon aux couleurs pastel. La pierre, trop rare, est laissée aux seules grandes fermes et aux bâtiments importants (église, châteaux). L'utilisation de la brique est généralisée qu'à partir du 19ème siècle aussi bien pour les grandes fermes dans un premier temps puis dans les habitations plus modestes.

En conclusion, **les fermes en torchis, les maisons bourgeoises en pierre ou en brique et leurs granges au torchis apparents sont plus ou moins remarquables ou préservés et certaines méritent d'être mises en valeur**. Effectivement, les usages agricoles et les manières de faire ayant évolués certaines fermes sont en péril, abandonnées ou peu entretenues. **Dans la mesure du possible, et en fonction des moyens financiers mobilisables, il semble important de veiller à adapter ce patrimoine aux usages actuels (tourisme ou habitat collectif etc) afin de le préserver lorsqu'il est remarquable ou remarqué.**

- Aux corps de fermes, patrimoine architectural agricole connu, s'ajoute un petit patrimoine lié lui aussi à l'activité agricole : les **colombiers et pigeonniers**. Ces bâtiments sont à distinguer par leurs usages originels mais il n'y a pas de distinction architecturale à faire. Certains sont intégrés au bâtiment agricole, sur le toit, et d'autres sont construits indépendamment. Leurs formes sont variées et certains peuvent être une petite prouesse architecturale qu'il soit à 4 pans, octogonale ou rond, en torchis, en bois, en briques voire même en pierre. Certains sont encore actifs et d'autres n'accueillent plus aucun pigeon. Communes à pigeonnier : Le Grand Meillard, Béalcourt, Mézerolles, Longvilliers

- Le petit **patrimoine religieux** est à séparer en 3 : les chapelles d'une part, les calvaires de l'autre et pour finir les croix. Le calvaire est une croix mise en scène : petite butte située hors de la ville, la croix devient calvaire lorsqu'elle est plantée dans un enclos mural ou végétal ou sur une élévation naturelle ou artificielle. . Souvent à la croisée des chemins en entrée de ville, on retrouve, au bord de la route les calvaires. Ce patrimoine religieux a encore son importance aujourd'hui mais à tendance à être abandonné et peu entretenu. Communes à calvaires remarquables : Bonneville, Epécamps... Nous pouvons également citer certaines croix de cimetières, voire les cimetières eux-mêmes notamment ceux de Frohen le Petit, Béalcourt ou Prouville.

- les puits (Heuzecourt...), fours à pain (campagne de rénovation du syndicat mixte de Candas et Beaumetz)

- **«Les moulins** ont longtemps été le seul moyen de disposer d'une force motrice puissante et sans véritable limite. Dans un pays de forte culture céréalière comme le Ponthieu, ils furent très tôt répandus sur l'ensemble du territoire, au gré des droits seigneuriaux qui en régissaient l'érection et l'usage. Le moulin à vent est de loin le plus présent, fait logique dans

une région de plateau crayeux et de vallées sèches (...) les moulins de bois ont tous disparu et seules subsistent les tours cylindriques ou tronconiques des moulins de pierre, brique ou parfois silex. Ils demeurent des repères forts dans le paysage. Naturellement exposés à tous les vents en points hauts, ils ponctuent les grandes étendues dénudées du plateau.» (en Inventaire des paysages de la Somme). Ces moulins se retrouvent donc soit sur le plateau à Heuzecourt, Candas ou dans les vallées s'ils sont à eau à Frohen. Ils sont très peu nombreux et pourraient être réhabilités.

Quelques spécificités patrimoniales sont à noter /

- Les **châteaux** non classés et les ruines de châteaux restent très rares dans le Bernavillois. Souvent intégrés aujourd'hui au tissu villageois, ils sont anecdotiques et en voie de disparition que ce soit à Fieffes-Montrelet ou Domesmont. Seuls les châteaux de Frohen et Maizicourt sont encore existants et non reconnus comme patrimoine architectural. Nous pouvons néanmoins noter la présence à proximité du Bernavillois des châteaux de Ribeaucourt, Occoches, Remaisnil, le manoir et tours du Quesnel à Outrebois, qui, s'ils ne se situent pas directement sur le territoire, y sont liés par leur histoire commune ou par l'ancien regroupement cantonal.

- le **patrimoine militaire** est discret et disséminé sur le territoire de l'intercommunalité. Le blockhaus de Domléger qui a été réhabilité en gite en est un témoin. Une rampe de lancement V1 et les bunkers attenants sur les communes de Frohen et du Meillard sont, eux, beaucoup plus discrets alors qu'ils sont la résurgence de tout un pan de l'histoire picarde. Entre Conteville et Yvrench, on retrouve également le site éponyme du Bois carré qui témoigne de l'occupation militaire du bernavillois. Il ne faut pas oublier que le tourisme lié au patrimoine militaire est important en Picardie.

- L'**ancienne voie ferrée** reliant Amiens - Canaples - Doullens - Frévent passe sur deux communes du Bernavillois : Fieffes-Montrelet et Candas. Quelques traces architecturales demeurent encore aujourd'hui (pont à Fieffes-Montrelet et gare à Candas) mais c'est surtout dans l'intégralité de son tracé que la ligne est un objet patrimonial. Il pourrait être support d'une randonnée pédestre historique à l'échelle départementale. De plus, transformer cette voie en randonnée pédestre permettrait de pérenniser l'emprise au cas où on souhaiterait dans l'avenir remettre en service la ligne....

2.3.2.2.2 Le patrimoine en centre-bourg

En centre-bourg, le long de certaines rues, les accotements s'élargissent et donnent un autre visage aux villages. Ces élargissements qui possèdent une vraie valeur patrimoniale lorqu'ils sont encore enherbés voire même plantés de tilleuls en alignement, sont vecteurs d'espaces publics. Souvent très préservés voire réhabilités dans certains villages (ex : Bernaville, Candas, ces élargissements, qu l'on retrouve fréquemment en Picardie, sont appelés usoirs. Ils sont la résultante de l'ancien fonctionnement agricole. Ce recul du front bâti de 3 à 15m servait à entreposer le bois de chauffe, le fumier et éventuellement les véhicules. Il s'agissait d'un lieu public asservi au domaine privé. Aujourd'hui, ces usages sont

dépassés mais les usoirs restent un élément capital dans **l'expression de la ruralité du territoire** et servent de seuil public entre la route et le bâti. Lieu qualitatif et spécifique au territoire samarien, il faut être vigilant à ces usoirs qui peuvent parfois disparaître, pour des raisons d'entretien municipal et de finance, au profit de longs linéaires supplémentaire de goudron peu qualitatifs et conviviaux.

Souvent en accompagnement d'une église ou de la mairie, quelques **placettes vertes** encore en état sont à remarquer. A Fieffes-Montrelet, par exemple, une placette plantée de tilleul sur l'intégralité de son pourtour souligne le pied de l'église et l'ancienne mairie. Plus généralement, les placettes du Bernavillois sont plutôt de l'ordre de l'élargissement de voirie que de réelle place. Elles sont souvent la conséquence du comblement des mares servant anciennement à l'élevage ou de transformation d'anciens usoirs (cf paragraphe précédent). Elles n'ont donc pas de vocation usuelles ni patrimoniales.

Seule **la mare d'Epécamps** a traversé les époques. Aujourd'hui, elle a tendance à s'enfricher et à disparaître sous une végétation ligneuse dense. Cette spécificité mériterait d'être valorisée et entretenue.

La motte castrale (Hiermont, Candas, St Acheul, Autheux) se matérialise par une légère élévation de terrain, en forme de calotte, entourée d'un fossé large et peu profond. Cette forme ayant peu évoluée au cours des siècles passés, l'espace public (trame viaire et place) et l'organisation du bâti témoignent encore de la cohérence de cette planification urbaine bien que l'essentiel des éléments de fortification (château, murs, douves…) qui structuraient l'ensemble aient aujourd'hui disparu. Ce schéma est important à valoriser car à l'origine, il concernait une bonne partie des communes du Bernavillois

2.3.2.2.3 Le patrimoine paysager et environnemental

Afin de parler de patrimoine paysager, ce sont les éléments groupant plusieurs facteurs (environnemental, végétal et anthropique voire agraire) et formant un ensemble cohérent qui retiendront notre attention. Le patrimoine paysager est donc à envisager comme un tout regroupant un ensemble de thématiques territoriales.

Les caractéristiques morphologiques conditionnent fortement la nature des paysages, que ce soit dans leurs composantes naturelles (répartition des sols, espèces végétales, biotopes) que dans les modes d'occupation du sol par les sociétés qui s'y sont installées (culture, élevage, construction, déplacements). Une précision sera apportée sur les zones qui disposent d'une protection législative particulière telles que les zones Natura 2000 ou dans une moindre mesure les ZNIEFF.

Si l'on suit l'influence du socle géographique du Bernavillois pour expliquer la répartition et la nature du patrimoine paysager, celui-ci peut donc se lire de la manière suivante :

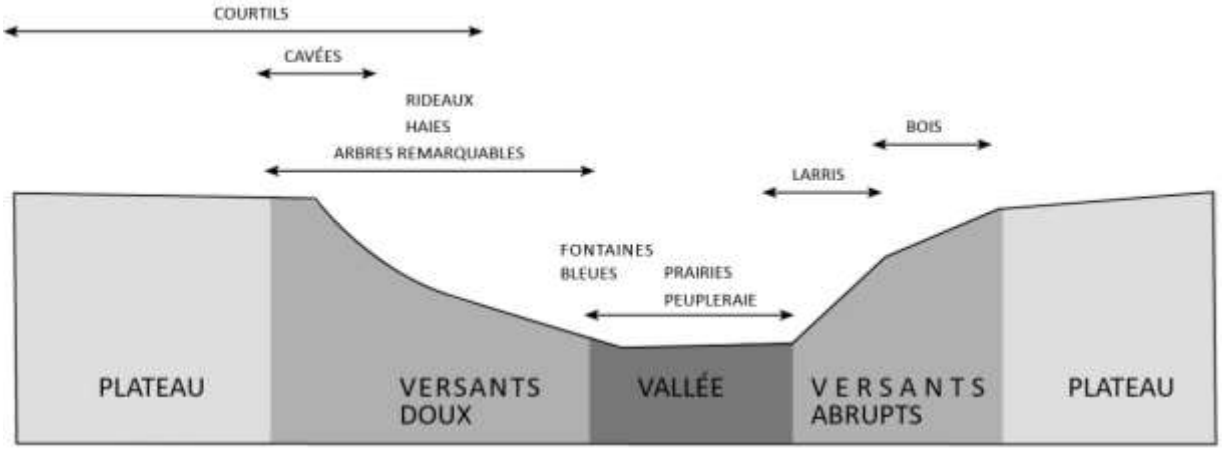

Schéma : **Répartition du patrimoine paysager sur le socle géographique**

Le courtil

L'identité du village-bosquet repose sur la présence d'un cordon végétal composé de pâtures, rideaux d'arbres et haies tout autour du bourg, duquel n'émerge, de loin, que le clocher de l'église. Ces courtils constituent une interface remarquable en frange du village. Autrefois omniprésents sur le Plateau Picard, les courtils ont progressivement disparu des paysages de l'Amiénois.

Grignotés d'un côté par les grandes cultures et de l'autre par l'urbanisation (plus particulièrement sur le plateau où le développement urbain est plus fort), le devenir des courtils ne semblent cependant pas aujourd'hui assuré.

Bien conservés dans le Bernavillois, ils constituent en conséquent une singularité forte de l'intercommunalité au regard des territoires voisins, leurs contours se déclinant pour s'adapter à la spécificité de chacune des formes urbaines et de chacun des contextes

géographiques. Si le devenir des pâtures qui y dominent aujourd'hui est incertain, la possibilité d'une agriculture de proximité pourrait peut-être garantir cette structure urbaine singulière et remarquable, jardins à mi-chemin entre les villages (lieux de consommation) et les terres arables (parcelles de grandes cultures industrielles).

Si on retrouve des courtils sur l'ensemble des communes du Bernavillois exceptées celles de la vallée de l'Authie, certains sont plus significatifs car bien préservés : Berneuil, Longvillers, Domléger, Autheux et Conteville

La cavée

À l'origine ce mot signifie un chemin creux. Sur le territoire, il désigne plus particulièrement les routes ou chemins encaissés et bordés de part et d'autre des talus couverts souvent de végétation ou en limite de surfaces cultivées. Elles constituent des signes de dénivelé relativement important.

L'enjeu réside essentiellement dans leur entretien afin de maintenir le bon écoulement des eaux de ruissellement lorsque des fossés se situent en pied de talus.

On en retrouve quelques exemples sur la commune d'Heuzecourt sur la route de Guimont, Gorges ou Bonneville

Le rideau

Dès que l'on retrouve un certain dénivelé que ce soit en limite de plateau avec le début des vallées ou sur les versants, on retrouve les rideaux «picards» qui signalent des ruptures de pente et d'anciennes limites parcellaires. Témoignage d'une pratique agraire, les rideaux peuvent être enherbés ou buissonnants et sont formés en parallèle des courbes de niveau. « S'appuyant sur le parcellaire laniéré qui était la règle dans l'openfield occidental (y compris sur les plateaux), le soc de la charrue a progressivement souligné puis consolidé la limite basse du champ, tendant à rapprocher sa surface de l'horizontale», *Inventaire des paysages de la Somme.*

Ces rideaux représentent également un patrimoine paysager car ils animent les grandes surfaces cultivées qui souffrent d'une certaine monotonie au niveau des perceptions paysagères. De plus, ces rideaux offrent une solution non négligeable dans la problématique du ruissellement des eaux qui érodent les sols dès qu'il y a un peu de pente. Leur entretien, lorsqu'il concerne deux exploitants différents, nécessite une bonne coopération entre d'une part la partie haute sur lequel doit être maintenue une bande enherbée d'une largeur prédéfinie et la partie basse où l'on ne peut s'approcher de trop près avec les engins agricoles. Ces rideaux se retrouvent dans toutes les communes qui se situent dans un vallon

ou ont des versants doux comme : Boisbergues, Autheux, St-Acheul,Heuzecourt, Montigny-les-Jongleurs, Maizicourt, Hiermont, Bernâtre, Conteville, Frohen-le-Petit

Les fossés

Elément qui marque le dénivelé et qui assure le passage des eaux pluviales du plateau vers la vallée, les fossés lorsqu'ils sont enherbés et d'une certaine dimension peuvent apparaître comme des éléments paysagers significatifs.

Les haies et arbres remarquables

Sur les terrains en pente douce et accompagnant les pâtures, les haies constituent un patrimoine paysager important dans l'identité rurale des communes. Ils permettent d'identifier de manière évidente le caractère bocager d'un paysage. Ces haies peuvent aussi former un réseau cohérent avec celles plus urbaines qui délimitent les propriétés.

Pour les arbres remarquables, il s'agit ici des arbres qui, isolés, se situent à des endroits stratégiques de la commune, comme point de repère, délimitant les limites communales, accompagnant des calvaires par exemple, ou élément de valeur d'un espace public telle qu'une place. On retrouve ces arbres remarquables notamment sur Bonneville avec l' «arbre de la routière» qui serait le dernier individu d'un alignement qui encadrait un chemin créé par les seigneurs de Fieffes, mais aussi à la ferme de Montrenaud ou les tilleuls sur l'allée de l'ancien château à Heuzecourt

Ces éléments végétaux en plus de leur intérêt paysager, ont une fonction écologique et agraire importantes. Utilisés comme brise-vent, les haies en particulier offrent des milieux privilégiés pour certains oiseaux ou petits mammifères. Ils contribuent donc à une certaine biodiversité qui contraste avec la relative pauvreté en terme de faune et flore des grands espaces cultivés du plateau. Dans certains territoires, l'entretien des haies présentaient autrefois un intérêt économique comme bois de chauffage.

Le larris

Sur les versants calcaires à forte pente, orientés le plus souvent sud ou ouest, et où la culture est impossible et le risque de voir apparaître les bois réel, une végétation particulière composée essentiellement de graminées et parfois de quelques espèces plus originales (anémones, carex et orchidées) s'est développée. Issue de la dissymétrie des vallées avec un versant plus abrupt, ces terrains ont été voués uniquement au pâturage ovin. Quelques affleurements de calcaire apparaissent sur ces pelouses qui offrent un intérêt paysager évident car témoignant de la géomorphologie du territoire.

Ces larris aujourd'hui tendent à se refermer avec la disparition des activités pastorales avec l'apparition d'une strate arbustive de bouleaux et genévriers. Une méconnaissance de ces lieux et de leur valeur paysagère, agraire et géomorphologique rend fragile ces milieux particuliers.

Des larris sont présents notamment sur les communes de Boisbergues, Autheux et Domesmont

Les bois

Les bois et forêts occupaient anciennement la majeure partie du territoire jusque sur les plateaux. L'exploitation forestière achevée, les cultures et les pâtures se sont substituées progressivement à ces grandes masses boisées sur le plateau et les vallées. Aujourd'hui, les bois occupent d'avantage les versants abrupts s'immisçant encore de-ci de-là jusqu'au rebord du plateau. «Les forêts sont alors intimement liées à la topographie et à la nature des sols dont la richesse transparaît dans la qualité du boisement : futaie de hêtres et parfois de chênes dominant un taillis de charmes et de frênes» *Inventaire des paysages de la Somme.* Nous en retrouvons des exemples remarquables sur les anciennes propriétés seigneuriales de Beaumetz ou Frohen.

Les bois et forêts significatifs, si ils n'ont plus tout à fait le même intérêt en terme de ressource utile à la fois comme matériau de construction et source de chauffage, n'en restent pas moins des lieux d'une grande importance pour la faune et la flore mais aussi comme lieu de promenade et de détente. Ces domaines sont également importants en termes de location pour la chasse.

Les prairies

Les vallées humides se caractérisent par une omniprésence des prairies, lieux de pâture et de fauche dans un milieu humide et marécageux.

Celles-ci remontent parfois jusqu'aux coteaux des vallées secondaires assurant la transition paysagère entre le plateau et les fonds de vallée.

Elles occupent de grandes surfaces jusqu'au cœur des bourgs où elles peuvent apparaître dans les dents creuses dans une ligne bâtie discontinue. Elles sont souvent délimitées par des clôtures ou interrompues par une ligne arbustive humide qui révèle un fossé ou un petit cours d'eau.

Les prairies, au même titre que par exemple les haies sur les versants, sont vectrices de l'identité rurale du Bernavillois. L'enjeu majeur réside dans leur maintien dans un contexte où l'élevage se concentre et devient de plus en plus hors-sol. Certaines initiatives, comme l'élevage d'ovins (Béalcourt) ou les équidés peuvent être une solution à développer d'avantage. Les prairies représentent aussi un intérêt en termes de biodiversité car plus riche en flore qu'une culture pour laquelle un mode de production utilisant des intrants chimiques est souvent très néfaste pour le développement de la faune et de la flore). Enfin, les surfaces équivalentes topographiques (SET) et les mesures environnementales de la nouvelle Politique Agricole Commune peuvent contribuer à une relative préservation.

Les trois communes du secteur de la vallée de l'Authie : Béalcourt, Frohen-sur-Authie, Mézerolles ainsi que Fieffes-Montrelet sur l'autre versant.

Les peupleraies

Souvent décriées pour leur aspect trop régulier, monotone et homogène, les peupleraies occupent les fonds de vallée par parcelles entières avec des prairies qui peuvent être pâturées dans un même temps. Leur silhouette longiligne et leur densité de plantation offre pourtant un cadre arboré qui laisse la vue relativement ouverte. Par séquences, ces alignements permettent de cadrer et orienter des vues intéressantes d'un point de vue paysager. Leur perception est différente toutefois dès qu'on s'éloigne et qu'on se situe un peu en hauteur ou dès lors, elles apparaissent plus comme des pièces ou masses boisées compactes. Elles révèlent en outre le lit majeur de la vallée s'installant là où le sol est humide.

Leur exploitation se maintient de manière variable entre entretien municipal avec une plantation pour un abattage (dédié au bois de chauffage) et exploitation industrielle et automatisé. Si l'intérêt paysager peut être relativisé, il reste néanmoins l'intérêt pour le bois de chauffage ainsi que pour la capacité d'absorption des peupliers qui participent à la gestion de ces milieux humides et marécageux.

2.3.2.2.4 Cas particulier des fontaines bleues

«Le Bois-Brûlé (installé sur la commune de Mézérolles) cache de profonds puits tournants de couleur bleu turquoise.

Selon la légende, un marchand de cochons de Candas, voulant prendre un raccourci, y aurait péri au début des années 1800. Son carrosse bleu, englouti, aurait donné la couleur à l'eau de ces sources.» *Le courrier picard*

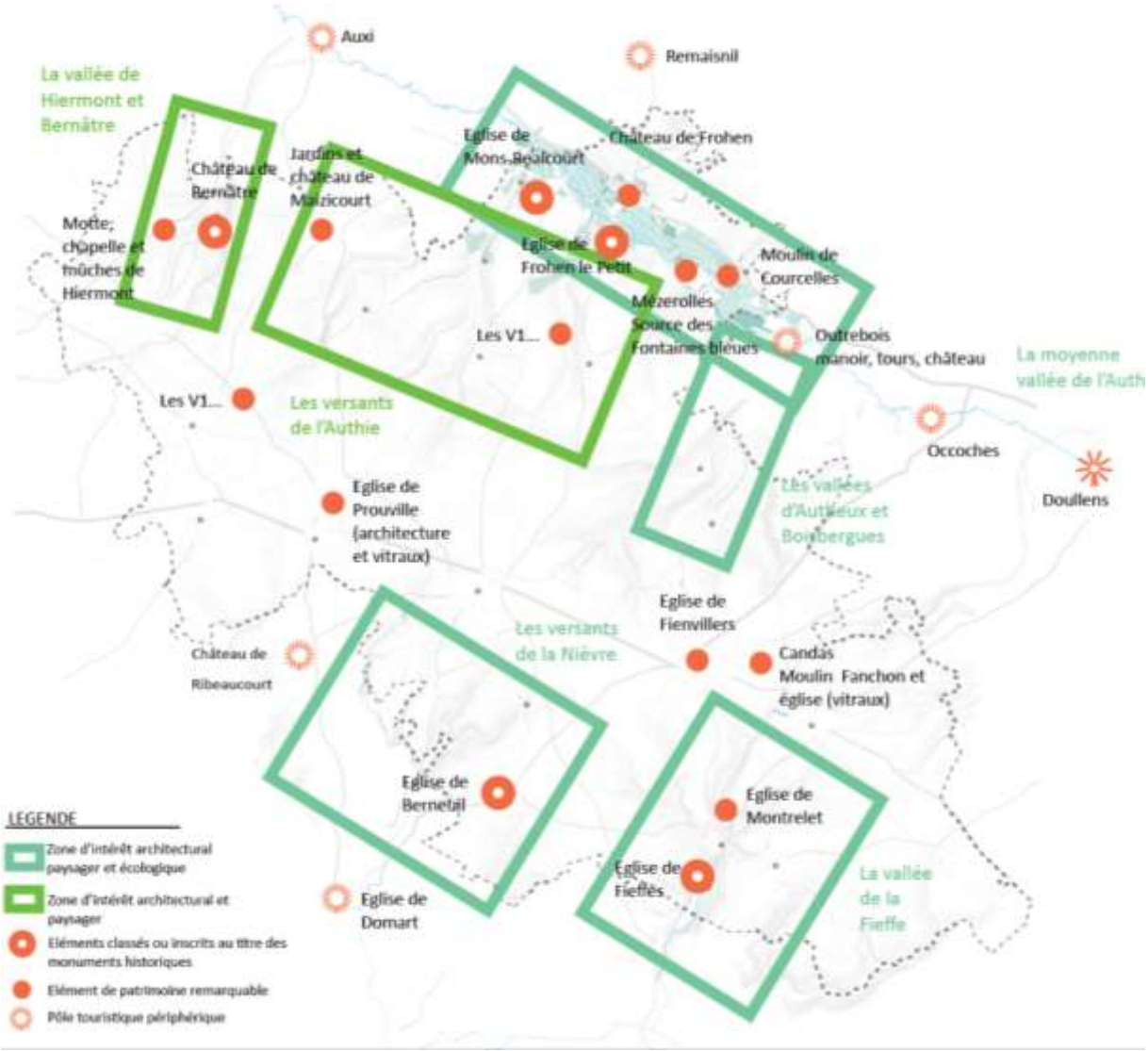

*Carte : **Les sites remarquables*** *Source : Zeppelin paysagistes*

2.3.2.3 Les sites patrimoniaux

Afin d'avoir une vision à l'échelle intercommunale, il semble important de regrouper les éléments remarquables et les éléments vernaculaires cités plus haut en entité et de dégager des **sites d'intérêts remarquables.** Ces sites sont à définir en fonction des critères retenus ci-après : la **représentativité** de leur patrimoine par rapport à l'ensemble du Bernavillois, la **qualité** (état de préservation du patrimoine) et la **concentration** de plusieurs éléments patrimoniaux à proximité des uns des autres.

Discrètement caché dans un vallon, à l'écart des routes principales de la vallée de l'Authie comme du plateau, **le paysage de la vallée d'Autheux et Boisbergues (qui s'étend jusque sur la commune d'Outrebois)** est à découvrir comme un ensemble cohérent. On peut accéder à ce site par la vallée de l'Authie au niveau d'Outrebois en longeant le petit cours d'eau, ou par le plateau et Fienvillers. Cette entité ressort particulièrement par la qualité et

la représentativité de ses paysages d'une part, et la qualité de son patrimoine bâti d'autre part :

- une vallée sèche dissymétrique à l'entrée de Boisbergues remarquable par ses versants boisés d'un côté, et l'ouverture sur les versants pâturés de l'autre

- des villages en balcon ouvert sur la vallée (Autheux) ou s'étirant au fil de l'eau (Boibergues), où le torchis et la brique, sont encore très présents.

- un réseau de haies épaisses et de pâtures particulièrement préservé, qui enserre les deux villages dans une continuité bocagère

Au sud du Bernavillois, se trouve une entité patrimoniale importante : **les versants de la Nièvre**. Site remarquable par ses paysages préservés, son église classée à Berneuil et son patrimoine vernaculaire en coeur de bourg. Les vallées sèches y découvrent une succession de paysages intimes et très variés où se nichent plusieurs petits villages encore préservés d'un urbanisme intensif.

Quatre villages sont concernés :

- Epécamps. Son bois est reconnu pour sa diversité floristique et la remarquabilité de ses paysages, et sa mare est l'unique mare encore existante du Bernavillois
- Gorges et son implantation exceptionnelle dans le creux d'une vallée sèche, organisée autour du fond de vallon, protégé et caché par son courtil
- Domesmont, où deux routes permettent d'appréhender son paysage spécifique et d'y apercevoir l'ensemble du cortège paysager remarquable picard (rideau, bois et larris) soit en empruntant la route venant de Ribeaucourt et en plongeant dans la vallée du Chêne, soit une plus discrète en impasse depuis Lanche-St-Hilaire en longeant la vallée du Chêne. Cette exemplarité paysagère ne se retrouve dans son intégralité qu'ici ou dans les vallées de Boisbergues et Autheux.
- Berneuil et son église classée au clocher en craie blanche où le centre-bourg est encore bien préservé et ramassé dans son courtil. Les anciens usoirs sont encore très présents et démultipliés sur l'intégralité du village. Les volumes bâtis sont respectés et les seules extensions urbaines ne se sont pas faites hors du courtil.

Le site de la vallée d'Auxi englobe les villages de Bernâtre et Hiermont, et peut s'étendre jusqu'à Conteville. Cet ensemble constitue un site remarquable à plusieurs titres :

- Le village de Hiermont est un témoignage rare et précieux d'une organisation urbaine radioconcentrique autour d'une motte castrale
- En plus de leur valeur historique, les muches de ce même village constituent un refuge important pour plusieurs espèces de chauves-souris
- L'étagement paysager du village de Bernâtre (au-delà de la valeur historique du chateau) propose l'une des images les plus fortes et pittoresques du Bernavillois : si

on retrouve l'étagement typique des vallées (fond cultivé ou pâturé, cours d'eau et coteaux boisés) l'insertion du bourg sur la lisière basse du bois et en retrait des champs est particulièrement perceptible entre Hiermont et Auxi. Les habitations viennent alors se blottir au pied d'une tour de craie, dont la blancheur contraste avec le coteau boisé en arrière-plan.

- Les courtils de Hiermont et Conteville sont encore denses et bien préservés. S'ils créent une interface remarquable avec le fond de vallée dans ces deux cas, celui de Conteville bénéficie d'un intérêt particulier. Il est en effet délimité sur le plateau, à l'est, par le talus de la voie ferrée. Les points de vue et l'arrière-plan courbe offerts par ce talus constituent un ensemble paysager suffisamment original pour être digne d'intérêt.
- Même si beaucoup d'entre eux ont disparu in situ, de nombreux chemins figurent encore sur les cadastres des versants et de ce fond de vallée. Ce réseau dense peut faciliter les circulations douces et démultiplier les points de vue sur ces paysages remarquables. S'inscrivant dans le sens de la vallée, la Traverse du Ponthieu semble aujourd'hui être en mesure de structurer et de faire le lien entre tous ces chemins.

Affluent de la Nièvre, **la vallée de la Fieffe** dessine un paysage spécifique de vallée alluviale, départ d'un réseau de vallons secs ou petits fossés. Au cœur de cette entité, deux villages sont à distinguer :

- le village de Fieffes-Montrelet est dissimulé dans un ensemble de petits boisements omniprésents sur le versant le plus abrupt de la vallée. L'ancien centre de Fieffes est remarquable par l'imbrication, en bord de rivière et ceinturés de pâtures, de l'église St-Pierre classée aux monuments historiques, d'une placette verte bordée de tilleul (élément exceptionnel pour le Bernavillois) et de l'ancienne mairie. Au loin, surplombant le village, l'église de Montrelet domine le nouveau centre-bourg, lui-même, organisé autour d'une pâture, vaste ouverture en cœur de village.

- A l'inverse Bonneville, plus en retrait sur le plateau se laisse découvrir plus facilement par son patrimoine paysager que bâti.

Cette entité est remarquable pour différentes raisons :

- Dans les vallées, le relief plus marqué, tourmenté, aux multiples formes est souligné par quantité de rideaux, haies, arbres isolés, bosquets, prairies ou petites parcelles cultivées.

- Dans les villages, granges et maisons en torchis et ossature de bois structurent les centre-bourg. Ce bâti est souvent bien conservé. Les fameuses granges picardes constituent un élément essentiel de l'image des villages.

Sans intérêt écologique particulièrement remarquable, les versants de l'Authie se distinguent par leur qualité paysagère. Bien qu'il s'agisse d'une valeur plutôt ordinaire, cet ensemble paysager particulièrement cohérent et préservé est particulièrement représentatif de l'identité rurale du Bernavillois :

- les voies de circulation, combinées au relief, proposent une mise en scène très intéressante de cet ensemble. Dans le sens de la pente, elles offrent des vues panoramiques ouvertes sur le replat cultivé, les vallons et les villages bosquets (Le Meillard, Heuzecourt, Maizicourt...) ou dans l'axe des rues des villages (Montigny, Heuzecourt, Autheux). Parallèlement au relief, elles révèlent l'alternance entre le replat et les vallées sèches.

- en se s'alignant sur les ruptures de pentes ou entre les vallées, quelques villages (Le Meillard, Heuzecourt, Maizicourt...) disposent d'une ouverture remarquable sur un environnement verdoyant

- mais c'est les plus souvent au coeur même des villages que le bâti traditionnel, les plates-bandes enherbées, les haies, les vergers ou les potagers forment l'expression la plus remarquable de la ruralité

- les vallées sèches, cultivées ou paturées, sont encore structurées par de nombreux rideaux, les arbres isolés et le réseau de haies contribuant également à l'élaboration d'un cadre pittoresque et attractif pour les nombreux chemins dont elles sont maillées.

- l'ensemble de ce secteur est ponctué d'une grande variété d'éléments d'intérêt architectural, des jardins et demeures remarquables (Maizicourt) aux bâtiments de grandes exploitations agricoles (Le Meillard, Mont Renaud), en passant par les stigmates de la Seconde Guerre Mondiale (Agenville, Le Meillard, Prouville...)

Partie amont du cours d'eau qui se jette plus loin dans la mer de la Manche, la vallée moyenne de l'Authie regroupe trois communes du Bernavillois : Béalcourt, Frohen et Mézerolles.

Cette portion représente un fond de vallée relativement large dans lequel un paysage de milieux humides s'est développé. Entre peupleraies, prairies, ripisylve intermittente, marais, alignement de saules, tous ces éléments paysagers témoignent de la présence de l'eau. En complément de ce patrimoine paysager, quelques éléments architecturaux significatifs tels que le moulin de Courcelles, le château de Frohen ainsi que l'église de Frohen le Petit et l'église de Béalcourt constituent des atouts potentiels en vue de développement d'un tourisme «vert» entre nature et activités.

2.3.3 Le patrimoine archéologique

2.3.3.1 Les zones archéologique recensées

La carte de zonage archéologique de la commune de Candas indique l'existence de zones où la saisine du Préfet est obligatoire selon le type du projet d'aménagement et son emprise au sol. Ainsi, trois niveaux de zones sont définis : le niveau 1, où tout aménagement d'emprise supérieure à 5000 m² doit être transmis au préfet de région ; le niveau 2, où tout aménagement d'emprise supérieure à 2000 m² doit être transmis au préfet de région ; et le niveau 3, où tout aménagement entrainant un impact au sol doivent être transmis au préfet de région. S'ajoute à la caractéristique surfacique du projet, les projets entrant dans le cadre de l'article 4 du décret 2004-490.

L'article 1 énonce que « *Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations.* ». L'article 4, cite les projet d'aménagement entrant […] *« dans le champ de l'article 1er :*
1° Lorsqu'ils sont réalisés dans les zones prévues à l'article 5 et portent, le cas échéant, sur des emprises au sol supérieures à un seuil défini par l'arrêté de zonage, les travaux dont la réalisation est subordonnée :
a) A un permis de construire en application de l'article L. 421-1 du code de l'urbanisme ;
b) A un permis de démolir en application des articles L. 430-1 et L. 430-2 du même code ;
c) A une autorisation d'installations ou de travaux divers en application des articles R. 442-1 et R. 442-2 du même code ;
d) A une autorisation de lotir en application des articles R. 315-1 et suivants du même code ;
e) A une décision de réalisation de zone d'aménagement concerté en application des articles R. 311-7 et suivants du même code ;
2° La réalisation de zones d'aménagement concerté créées conformément à l'article L. 311-1 du code de l'urbanisme et affectant une superficie supérieure ou égale à 3 hectares ;
3° Les opérations de lotissement régies par les articles R. 315-1 et suivants du code de l'urbanisme, affectant une superficie supérieure ou égale à 3 hectares ;
4° Les travaux soumis à déclaration préalable en application de l'article R. 442-3-1 du code de l'urbanisme ;
5° Les aménagements et ouvrages dispensés d'autorisation d'urbanisme, soumis ou non à une autre autorisation administrative, qui doivent être précédés d'une étude d'impact en application de l'article L. 122-1 du code de l'environnement ;
6° Les travaux sur les immeubles classés au titre des monuments historiques qui sont dispensés d'autorisation d'urbanisme mais sont soumis à autorisation en application de l'article L. 621-9 du code du patrimoine. »

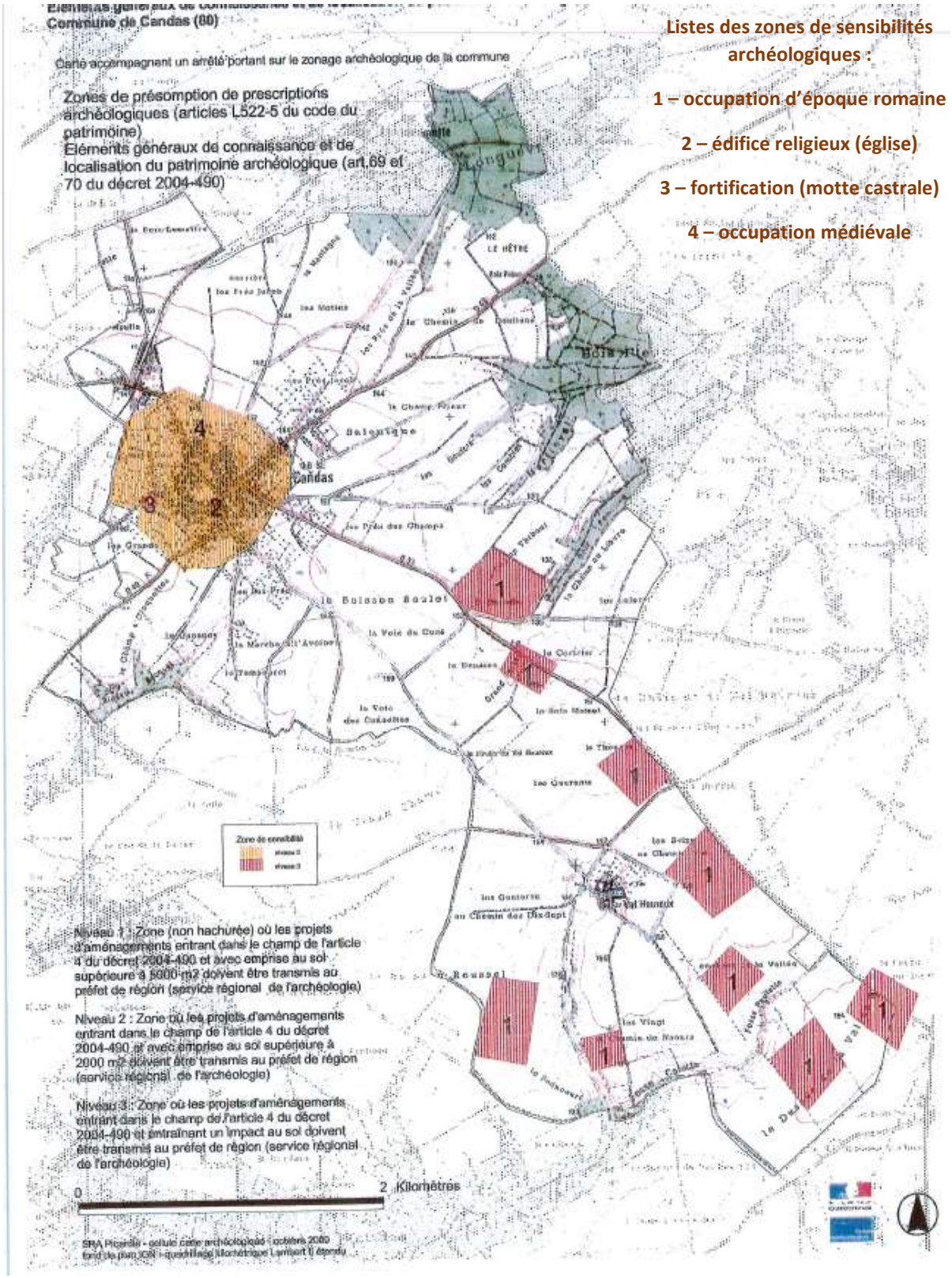

Carte : Zones de présomption de prescriptions archéologiques de la commune de Candas

2.3.3.2 Les zones de restrictions

Selon l'arrêté préfectoral du 20 mai 2005 dont l'objet porte *« sur les modalités de saisine du Préfet de la Région Picardie en matière d'archéologie préventive et concernant les projets d'urbanisme »* énonce dans son article 3 que « *dans les communes listées ci-dessous, en raison de leur importance historique et archéologique particulière, et en application de 1° de l'article 4 du décret n°2004-490, les demandes d'autorisation de travaux qui doivent faire l'objet d'une saisine du préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles – service régional de l'archéologie – 5 rue Henri Daussy 80044 Amiens cedex 1) sont, outre les travaux prévus au 2°, 3°, 4°, 5°, 6° de l'article 4 du décret n°2004-490, lorsque leur emprise au sol est supérieure à 100 m² »,* liste dont font partie les communes de Beaumetz et de Bernaville.

Dans ces deux communes, les projets d'aménagement d'une surface au sol supérieure à 100 m² doivent donc faire l'objet d'une saisine du préfet de région.

2.3.4 Paysages

Le paysage d'un territoire **résulte des aménagements effectués par l'homme sur son environnement** pour répondre à différents besoins : se nourrir, se déplacer, se protéger, s'abriter, se divertir...

De cette **interaction entre un milieu spécifique et son occupation humaine**, des formes se dégagent pour constituer un paysage propre au territoire, définissant ainsi une part importante de l'identité locale.

Fruit d'un processus engagé depuis des siècles, le paysage est **en perpétuelle transformation**. Il est le **reflet des évolutions** aussi bien écologiques qu'anthropiques.

L'analyse paysagère permet de définir les grandes unités territoriales, leurs spécificités, et leurs dynamiques (positives ou négatives). Au travers de cette analyse (des formes aussi bien que des usages), c'est l'évolution de la nature du lien qui unit les sociétés et leurs territoires que nous essaierons de retranscrire.

2.3.4.1 Le socle physique

L'étude de la géographie physique (géomorphologie, hydrologie, biogéographie etc) du territoire constitue **un préalable indispensable à la compréhension et à l'analyse des logiques d'aménagement** des paysages du Bernavillois.

2.3.4.1.1 Le plateau

L'essentiel du territoire intercommunal est occupé par un plateau, vaste étendue au relief uniforme et orientée nord-ouest/ sud-est. Bien que relativement étroit (de 500m à 5km de large) ce plateau linéaire traverse le Bernavillois et en constitue l'épine dorsale. Il se structure autour d'une ligne de « crête » à peine perceptible, séparant les bassins versants de la Somme, au Sud, et de l'Authie, au Nord.

2.3.4.1.2 Les versants et les vallées sèches

Des ondulations, d'abord subtiles puis de plus en plus prononcées, marquent les limites du plateau et le début des versants. Passant de 165 à 37m sur 4 à 5km, la pente est

douce et longue sur les versants de l'Authie, et entrecoupée d'un replat en terrasse de 2km de large à mi-hauteur. Les versants côté Somme sont plus prononcés et accidentés, passant de 165 à 65m en seulement quelques hectomètres.
Ces versants sont entaillés à intervalles réguliers de réseaux arborescents de vallées sèches, la Fieffes (affluent de la Nièvre, elle-même affluent de la Somme) étant le seul ruisseau alimenté en permanence par une source. L'essentiel de ces vallées ne constitue finalement que des axes de ruissellement, mais qui s'avèrent essentiel dans la gestion des eaux de ruissellement. Ces vallées sèches présentent un profil dissymétrique (un versant abrupt, un versant doux) typique du plateau picard, conséquence d'un phénomène géologique singulier nommé cryoclastie.

2.3.4.1.3 Le fond de vallée

L'Authie, fleuve côtier prenant sa source en amont de Doullens, arrose **un fond de vallée alluviale large et plane d'1km environ**. Il est structuré autour d'un chevelu moyennement dense de fossés, de biefs ou de drains, alimentés par les ruisseaux des versants ou par des résurgences karstiques (à Mézerolles notamment). Si le débit du fleuve reste limité en comparaison de l'amplitude et du gabarit de la vallée, l'humidité globale des sols inhérente au fond de vallée permet de distinguer clairement ce secteur des vallées sèches adjacentes.

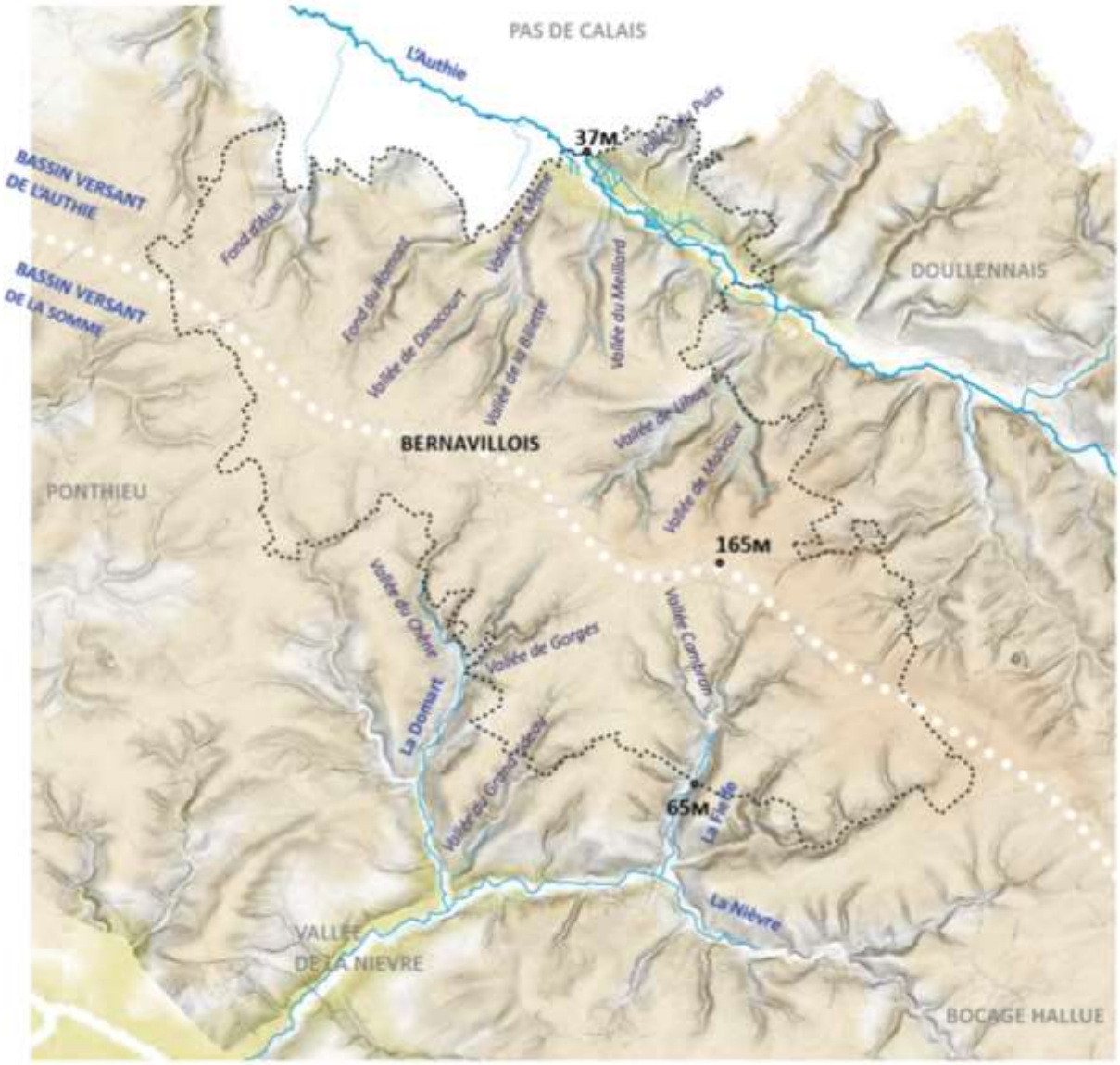

Source : Zeppelin paysagistes

Carte : ***Hydrographie et topographie du Bernavillois***

2.3.4.2 Le couvert végétal

Les caractéristiques du couvert végétal dépendent autant de l'impact de l'homme sur son territoire, que de l'écosystème qui est lui propre. **L'agencement des différents types de couvert végétal** (grandes cultures, pâtures ou bois principalement) **au sein du territoire contribue donc à en souligner les singularités naturelles.**

2.3.4.2.1 Les grandes cultures

Les secteurs les plus plats, faciles à travailler et recouverts d'une épaisse couche de limon fertile, sont aujourd'hui dédiés aux **grandes cultures industrielles**. Ce type d'exploitation occupe une vaste surface continue, et tend aujourd'hui à gagner du terrain.

2.3.4.2.2 Les vallées pâturées et boisées

Sur les versants, **les pâtures occupent encore les fonds de vallées**, plus frais et moins facilement exploitables (problèmes d'érosion des sols notamment). L'élevage, exposé à de lourdes contraintes économiques, semble néanmoins céder du terrain aujourd'hui. L**es coteaux les plus abrupts**, secteurs aux sols pauvres et difficiles à travailler, **sont boisés** (à à Bernâtre ou Epecamps par exemple). Ces terres maigres été parfois valorisées par le pâturage ovin, créant **des larris monumentaux** (pelouses sèches calcicoles que l'on retrouve par exemple sur Autheux et Boisbergues), patrimoine écologique et paysager typique de la Somme. Aujourd'hui abandonnés, ils tendent à s'enfricher, à se refermer et à être colonisés par les boisements.
Pâtures et boisements (…et larris) forment aujourd'hui des continuums qui soulignent le relief des vallées sèches.

2.3.4.2.3 Les prairies humides et la populiculture

Le fond de vallée humide est également pâturé. Mais les versants sont ici plus généralement cultivés, et c'est le fond de vallée qui est lui-même boisé. Il s'agit pour l'essentiel de **populiculture, qui vient souvent se combiner au pâturage** sur une même parcelle. Bien que ce mode de gestion soit ancestral et qu'il contribue à assainir ces zones humides, il tend de plus en plus à se substituer complètement à l'élevage et à s'industrialiser.

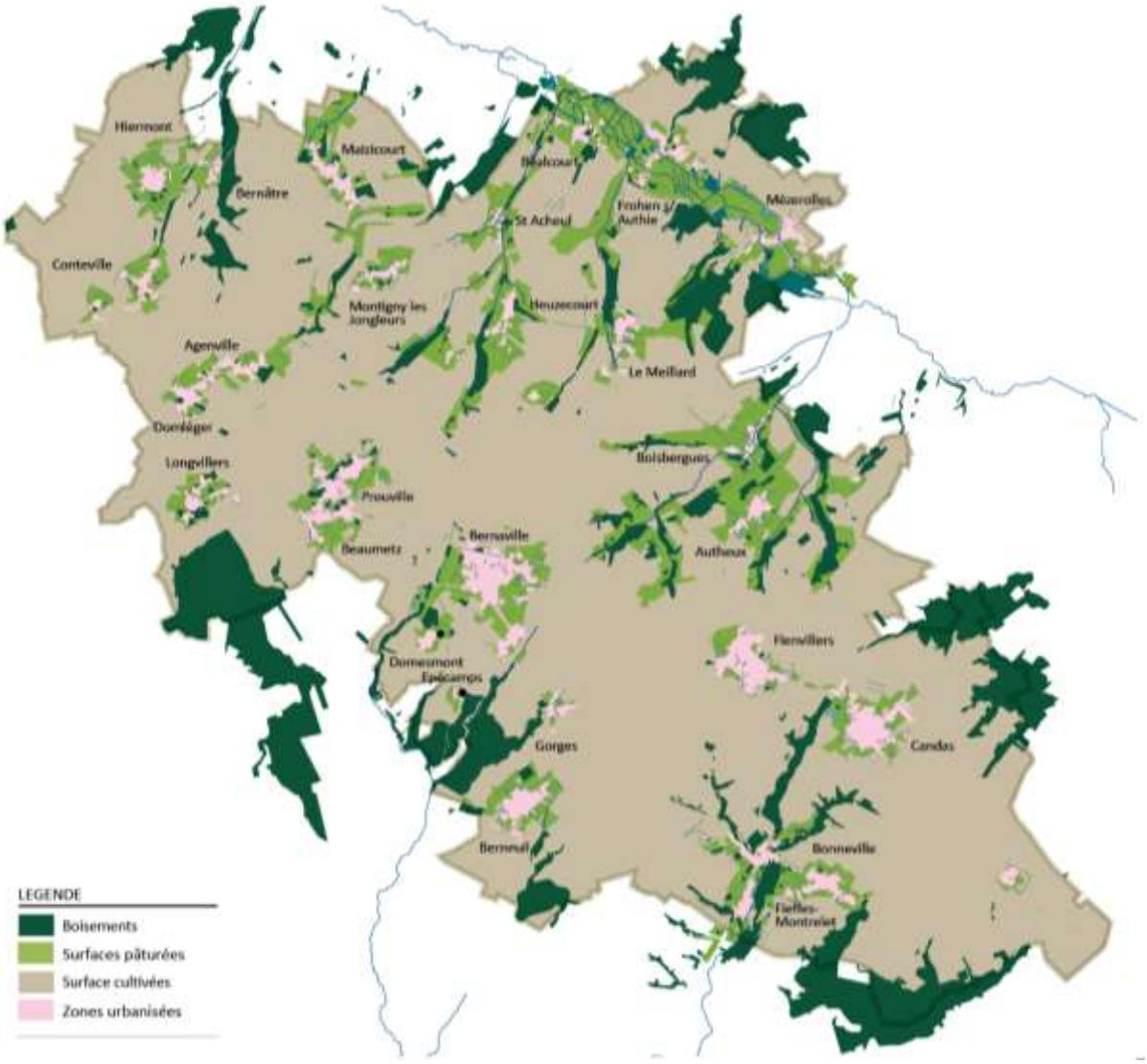

Source : Zeppelin paysagistes

Carte : ***Le couvert végétal du Bernavillois***

2.3.4.3 La trame viaire

La trame viaire est composée d'axes de circulations aux fréquentations, tracés et gabarits variés. **Ces tracés répondent à la fois au contexte géographique traversé, et à l'importance des liaisons effectuées.**

2.3.4.3.1 Les voies départementales

La trame viaire se développe dans le Bernavillois autour de deux voies d'intérêt départemental, qui reprennent et s'inscrivent dans les lignes de forces de la géographie du territoire : la RD925 relie Doullens à Abbeville en soulignant de manière rectiligne la ligne de crête du plateau, tandis que la RD936 longe le cours de l'Authie dans le fond de vallée.
Moins importants à l'échelle départementale, les axes Auxi/Bernaville/Amiens (RD933), Abbeville/Auxi (RD941) ou Doullens/Domart (RD216) constituent dans le travers du plateau **des voies secondaires également essentielles à l'échelle intercommunale**.

2.3.4.3.2 Les voies de desserte communale

S'inscrivant dans le sens de la pente, le réseau viaire est complété de voies de desserte d'intérêt intercommunal reliant les villages des versants. Tantôt en surplomb et tantôt en fond de vallée, ces axes s'adaptent à la morphologie plus accidentée du relief, et constituent **les voies de communication privilégiées entre le plateau haut et la vallée basse.**

2.3.4.3.3 Les voies et chemins agricoles

Un chevelu de chemins et voies agricoles vient s'adjoindre à la trame routière. Si ils sont encore nombreux à irriguer les fonds de vallées, nombre d'entre eux ont disparu suite aux remembrements agricoles ayant impacté les plateaux. Goudronnés pour la majorité, ils constituent néanmoins des voies relativement appréciables pour les circulations douces, en parallèle des axes les plus empruntés (sur le plateau notamment) ou pour passer (sur les versants) d'une vallée à l'autre en s'inscrivant perpendiculairement au relief.
L'intercommunalité a la particularité d'être traversée par deux anciennes voies ferrées (Abbeville/Auxi et Amiens/Doullens). Elles sont situées sur les marges du Bernavillois et ne concernent directement que peu de communes finalement. Mais **ces infrastructures révèlent le relief** qui en a fortement conditionné le tracé : les voies ferrées empruntent les vallées sèches les plus longues et franchissent le plateau aux endroits où il est le plus étroit. En cherchant à limiter (pour des raisons économiques), les mouvements de terrain nécessaires à la réalisation des voies, les ingénieurs ont mis en avant la place importante occupée par le Bernavillois dans l'articulation entre bassin de l'Authie et bassin de la Somme à l'échelle du grand territoire.

2.3.4.4 La répartition de l'habitat

La répartition de l'habitat sur le territoire est tributaire d'**une logique d'intégration d'un groupe d'habitants à son milieu naturel**.

2.3.4.4.1 Les facteurs de répartition

Si **l'accès à l'eau** des populations semble être l'élément qui a le plus déterminé la dissémination de l'habitat au sein du territoire, le développement historique des villages a quant à lui été conditionné aussi bien par **le relief et le réseau viaire**, que par **des stratégies militaires ou des systèmes agraires**.

2.3.4.4.2 Un bâti aggloméré

D'une manière générale, l'habitat est **très regroupé et peu disséminé sur le territoire**. À l'exception de quelques rares fermes isolées ou hameaux (Mont Renaud et Grimont, Vacquerie ou le Valheureux...), la grande majorité du bâti est concentré au sein des villages. Les facilités d'accès à l'eau peuvent expliquer **une diffusion un peu plus importante du bâti dans la Vallée de l'Authie**. Le bâti groupé reste néanmoins la dominante, simplifiant la défense des populations dans cette zone de conflit permanent, autant que prérequis pour

la mise en place d'un système agricole typique de champs ouverts (dit d'« openfields » qui intègre la rotation des cultures et le pâturage collectif.)

2.3.4.4.3 Des villages accrochés aux vallées et libérant le plateau

La raréfaction de l'habitat au cœur du plateau, entre Hiermont et Fieffes, souligne d'ailleurs le souci de **laisser disponibles les terres les plus fertiles pour la production agricole.** On constate également la p**roximité systématique (…même si plus ou moins perceptible) entre chacun des villages et le réseau de vallées sèches** : si c'est évident au Meillard et à Boisbergues, plus discret et subtil à Bernaville (vallée sous le bois), Berneuil (fossé Pierre Martin) ou Fienvillers et Candas (fossé Tourniche ou bois de la Vienville). En surplomb ou en creux de ces vallées, **l'ensemble des villages trouve donc dans sa périphérie proche une diversité de milieux physiques et de possibilités d'exploitation agricole**.

Carte : ***Réseau viaire et habitat*** *Source : Zeppelin paysagistes*

2.3.4.5 Les formes urbaines

Dans ce modèle d'habitat groupé, on peut aisément distinguer trois types de formes urbaines :

2.3.4.5.1 Les villages-rues

Les « villages-rues » et « villages-croix » sont structurés -comme leur nom l'indique- autour d'un axe de circulation principal. Ce mode d'implantation leur confère un aspect étiré et allongé. Lorsqu'ils se développent au carrefour de deux voies, ces villages prennent une forme urbaine de croix singulière (c'est le cas de Conteville, de l'agglomération d'Agenville et Domléger et de Bonneville). Ces bourgs de petite taille se situent sur les franges du plateau et sur les versants, et bordent des voies secondaires relativement peu passantes.

En se développant le long de rues dont le tracé est étroitement lié aux caractéristiques du relief des vallées, ces villages bénéficient d'un positionnement topographique remarquable. En piémont (Saint Acheul, Boibergues, Gorges, Fieffes-Montrelet, …) ou en haut de versant (Heuzecourt, Le Meillard, Conteville, Domesmont, Vacquerie…), ils se situent à l'articulation des lignes de forces du grand paysage. Lorsqu'ils s'inscrivent dans le sens de la pente (Montigny, Autheux…), ils s'étagent et fragmentent le coteau.

Villages concernés : Agenville, Autheux, Bernâtre, Boisbergues, Bonneville, Conteville, Domesmont, Domléger, Fieffes-Montrelet, Gorges, Heuzecourt, Le Meillard, Maizicourt, Montigny, Saint Acheul.

2.3.4.5.2 Les villages diffus

On retrouve dans la vallée de l'Authie des similitudes avec l'habitat linéaire des villages rues. Mais il s'agit le plus souvent d'un double alignement, les cordons bâtis se faisant face en pieds de versant de part et d'autres des zones les plus inondables. C'est le cas des villages de Mézerolles et de Frohen, où ce schéma est complété d'une chaussée traversant ce fond de vallée humide, le long de laquelle s'égrainent quelques habitations (les anciens moulins notamment).

À ce noyau urbain viennent généralement s'adjoindre quelques grappes diffuses de bâtiments agglomérés. Ce phénomène ancien est particulièrement identifiable dans le fond de vallée de Béalcourt.

Villages concernés : Béalcourt, Frohen, Mézerolles.

2.3.4.5.3 Les villages agglomérés

Le « village-aggloméré » est la forme urbaine la plus représentée sur le plateau, et notamment pour les plus gros bourgs, implantés en bordure de la RD925 (Bernaville, Fienvillers, Beaumetz, Prouville, Candas…). Peu contraints par la topographie dans leur

développement, ils viennent cependant s'adosser généralement à une vallée sèche, qui constitue l'une des limites au développement urbain.
Ces villages présentent une structure agglomérée autour d'un réseau dense de rues et ruelles. Parfois ce réseau viaire est organisé sous forme de plans carrés (les rues se coupant à angles droits) ou radioconcentriques (toutes les rues se rejoignent en un point central). L'axe routier le plus emprunté constitue la plupart du temps l'une des centralités du bourg. Cette nouvelle centralité se démarque généralement de la centralité urbaine symbolique traditionnellement matérialisée par l'implantation de la mairie et de l'église.
Villages concernés : Beaumetz, Bernaville, Berneuil, Candas, Epécamps, Fienvillers, Prouville.

2.3.4.5.4 Le cas particulier de Hiermont

Le bourg de Hiermont est une déclinaison singulière du modèle du village aggloméré, structuré dans ce cas à partir d'une motte castrale originelle. Si le foyer urbain de nombreux autres villages du Bernavillois était également constitué d'une motte féodale (à Candas, Bernaville, Autheux, Bernâtre, Fieffes…), la configuration topographique et les développements urbains successifs ont limité le rayonnement de cette centralité. Le modèle radioconcentrique (réseau viaire circulaire) de Hiermont est remarquable en cela qu'il régit l'organisation du tissu urbain dans son intégralité.
Cette forme ayant peu évoluée au cours des siècles passés, l'espace public (trame viaire et place) et l'organisation du bâti témoignent encore de la cohérence de cette planification urbaine…bien que l'essentiel des éléments de fortification (château, murs, douves…) qui structuraient l'ensemble aient aujourd'hui disparu.

Typologie de villages-rues

Typologie de villages diffus

Typologie de villages agglomérés

Le cas particulier de Hiermont et de son organisation radioconcentrique

2.3.4.6 Les unités paysagères

Les logiques d'aménagement (agricoles, viaires ou urbaines) du territoire conditionnées par la géographie propre au Bernavillois se recoupent pour constituer des ensembles cohérents. **Certains secteurs présentent en effet suffisamment de similitudes en termes de composition et de caractéristiques plastiques pour être appréhendés comme formant un tout, une unité paysagère**.

Les différentes modalités d'assemblage nous permettent de dégager **quatre grands ensembles cohérents**, au sein desquels chaque commune apportera des déclinaisons qui lui sont propres. Puisqu'ils sont d'abord caractérisés par leur relief, nous les avons appelés : la vallée de l'Authie, le versant de la vallée de l'Authie, la dorsale et le versant de la vallée de la Nièvre.

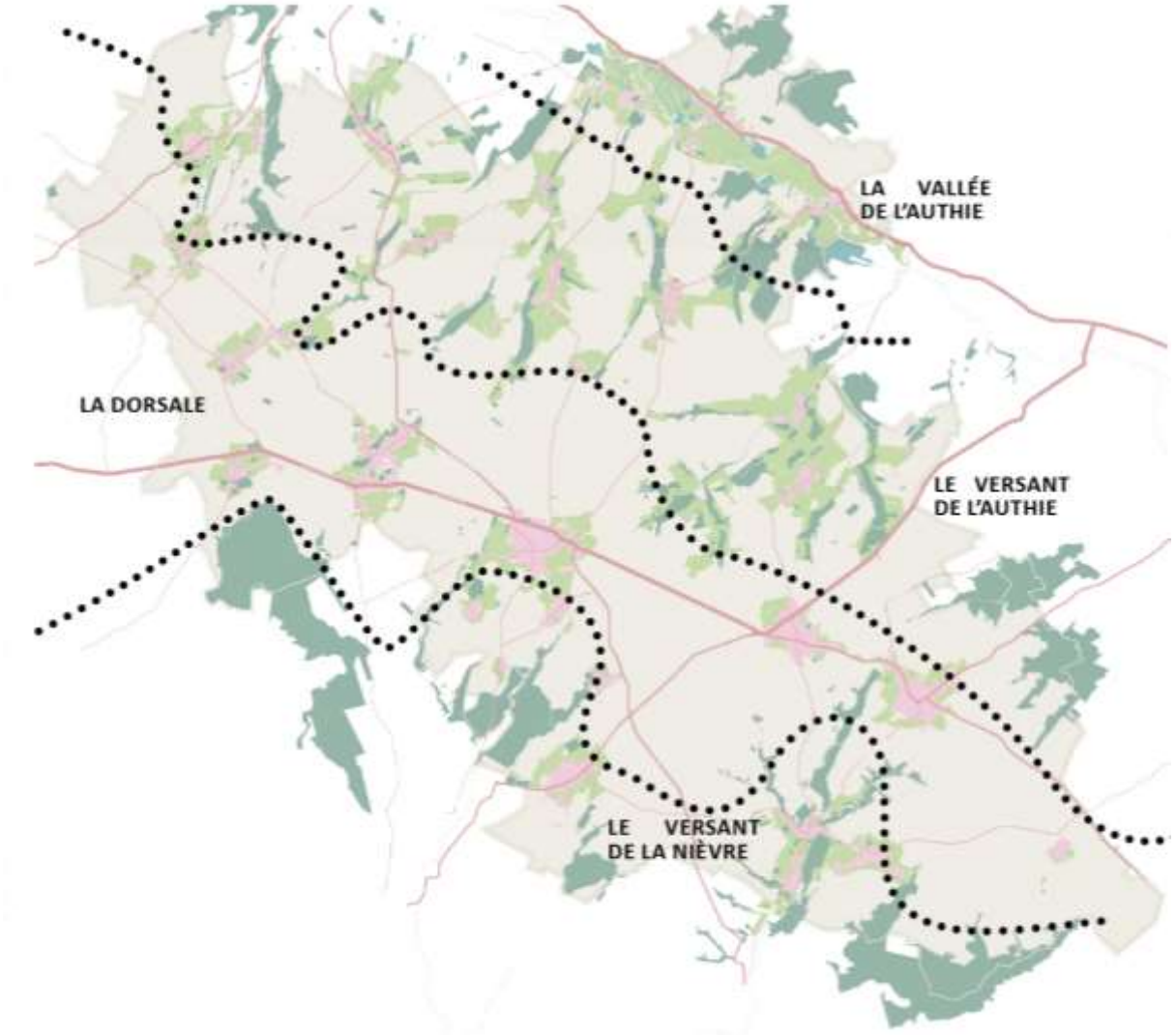

*Carte : **Les unités paysagères*** *Source : Zeppelin paysagistes*

2.3.4.6.1 La dorsale

Il ne s'agit pas d'une ligne de crête suffisamment prononcée pour que cette appellation se justifie sur de simples critères topographiques. **Mais le positionnement stratégique du plateau entre Somme et Authie ainsi que la concentration des bourgs les plus importants et de l'essentiel des déplacements sur ce secteur nous autorise à souligner le rôle structurant joué par cette unité.**
Cette dorsale se caractérise par **des paysages largement ouverts sur les parcelles de grandes cultures** qui tendent vers l'uniformisation. Si des frondaisons boisées sont perceptibles sur la ligne d'horizon en permanence, ce sont surtout les quelques éléments verticaux qui se démarquent dans la paysage. Bien que peu nombreux, ces éléments (la tour d'Autheux, la ligne haute tension, les éoliennes ou les châteaux d'eau…) sont d'autant plus perceptibles et présents qu'arbres et haies sont –à part quelques-uns venant souligner les axes principaux de circulations- quasiment absents de ce paysage.
Bien que particulièrement visibles dans ces paysages ouverts, **le bâti reste globalement bien intégré, les courtils constituant une assise végétale aux villages**, formant des écrans végétaux desquels n'émergent que les éléments architecturaux les plus hauts. L'image du village bosquet, îlot de végétation contrastant avec le plateau uniformément découvert et au sein duquel vient se blottir le village seulement signalé par le clocher de l'église, constitue un motif singulier et remarquable de ce paysage.

2.3.4.6.2 Les versants

Les paysages de versants présentent **une alternance de poches de grandes cultures et de vallées sèches linéaires et très structurées**. Si l'espace agricole est composé d'une manière similaire à celui de l'épine dorsale, les points de vue qu'il offre sont clairement orientés vers le bas du versant. Combiné au dénivelé, cet espace ouvert permet depuis les axes de circulation de **multiplier les points de vues remarquables**, à la fois sur les fonds de vallée (sur le versant de l'Authie tout particulièrement) et sur les vallées sèches.
Les points de vue sur les vallées sèches sont plus resserrés, et l'omniprésence des pâtures, des haies et des boisements leurs confèrent **une identité plus pastorale, intimiste et verdoyante**. La structure de la trame végétale (haies, boisements, rideaux, larris…) est particulièrement intéressante pour la lecture et la compréhension des paysages, puisqu'elle vient **souligner les lignes de force du relief et du paysage**.
Le bâti est tout particulièrement intégré sur ces versants, suivant une logique d'implantation en lien étroit avec le relief et la trame végétale. La structure linéaire des villages-rues permet, en balcon sur la vallée ou autour des axes de ruissellement, de générer **des vis à vis et des interactions entre l'urbain et son environnement d'une grande qualité.**

2.3.4.6.3 La vallée de l'Authie

Les paysages de la vallée de l'Authie sont délimités par la rupture de pente entre le fond de vallée alluviale, qui constitue un sol uniformément plan, et les versants plus ou moins prononcés, qui constituent l'arrière-plan de cette entité paysagère.
Bien que l'eau soit omniprésente, elle reste difficilement perceptible et accessible. La ripisylve (végétation implantée sur les berges des cours d'eau) matérialise néanmoins le tracé des cours d'eau. Les prairies humides structurées par les **alignements majestueux de peupliers** sont les autres éléments indicateurs de la nature marécageuse de la vallée.

Si la masse végétale de certaines peupleraies peut constituer un obstacle à la perception lointaine dans la vallée, **ces paysages restent relativement ouverts, notamment aux abords du bâti**. Les pâtures sont en effet clôturées de barbelés plutôt que de haies, et les jardins des habitations ne sont pas cernés d'un courtil, la forme urbaine diffuse des villages ne s'y prêtant d'ailleurs pas. **Les covisibilités sont donc nombreuses, et le bâti est particulièrement présent et exposé dans cet environnement paysager.** Si cette caractéristique contribue bien évidemment à la qualité de ce paysage, le moindre aménagement s'en trouve d'autant plus difficile à intégrer.